

DEC123219DRH

**Décision portant nomination de M. Emmanuel METERREAU aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel METERREAU, ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel METERREAU demeure affecté à la Délégation régionale Normandie.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, M. Emmanuel METERREAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2013

Le président  
Alain Fuchs